



**Délibération**  
FINANCES/ JG

Envoyé en préfecture le 10/07/2019

Reçu en préfecture le 10/07/2019

Affiché le



ID : 017-211704150-20190626-2019\_72APCA2018-DE

## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 JUIN 2019

**2019 - 72. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES GOLF, ORGANISATION DE SALONS, SITE SAINT-LOUIS, EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

**Président de séance :** Monsieur Frédéric NEVEU

**Etaient présents : 27**

Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Liliane ARNAUD, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Gérard DESRENTE, Dominique DEREN, Jacques LOUBIERE, Danièle COMBY, Christian SCHMITT, Christian BERTHELOT, Annie TENDRON, Marylise MOREAU, Philippe CREACHCADEC, Bruno DRAPRON, Nicolas GAZEAU, Mélissa TROUVE, Aziz BACHOUR, Brigitte BERTRAND, François EHLINGER, Philippe CALLAUD, Laurence HENRY, Josette GROLEAU, Serge MAUPOUET.

**Excusés ayant donné pouvoir : 5**

Jean ENGELKING à Christian SCHMITT, Erol URAL à Jean-Philippe MACHON (*ne peut être pris en compte pour le vote*), Marie-Line CHEMINADE à Bruno DRAPRON, Caroline AUDOUIN à Annie TENDRON, Renée BENCHIMOL-LAURIBE à Philippe CALLAUD.

**Absents excusés : 2**

Brigitte FAVREAU, Claire CHATELAIS.

**Absent au moment du vote : 1**

Jean-Philippe MACHON

**Secrétaire de séance :** Françoise BLEYNIE

**Date de la convocation :** 19 juin 2019

**Date d'affichage :** 10 JUL. 2019

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-31,

Vu l'article L. 2121-14, précisant que le Conseil Municipal doit procéder à la désignation du président de séance avant l'approbation du compte administratif et que le Maire doit se retirer au moment du vote,

Considérant le rapport de présentation du compte administratif,

Après consultation de la Commission « Gérer » du jeudi 13 juin 2019,



Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer :

- Sur la désignation de Monsieur Frédéric NEVEU, président de séance, pour le vote des comptes administratifs.
- Sur l'adoption, sous la présidence de Monsieur Frédéric NEVEU des comptes administratifs 2018.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de ces propositions.

**Pour l'adoption : 20**

**Contre l'adoption : 0**

**Abstentions : 11** (M. Philippe CALLAUD en son nom et celui de Mme BENCHIMOL-LAURIBE, M. Philippe CREACHCADEC, M. Bruno DRAPRON en son nom et celui de Mme Marie-Line CHEMINADE, M. François EHLINGER, Mme Josette GROLEAU, Mme Laurence HENRY, M. Serge MAUPOUET, Mme Annie TENDRON en son nom et celui de Mme Caroline AUDOUIN).

**Ne prend pas part au vote : 1** (M. Jean-Philippe MACHON)

Les conclusions du rapport,  
mises aux voix, sont adoptées.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Philippe MACHON



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2018

### 1. Eléments de contexte

La situation économique mondiale est marquée par :

- Un environnement international qui reste porteur, mais incertain.
- Une croissance relativement solide dans la zone euro, même si des tensions inflationnistes apparaissent, ce qui pourrait impacter le niveau de consommation des agents économiques.
- Un environnement financier qui reste favorable pour la France, malgré la remontée des taux souverains.

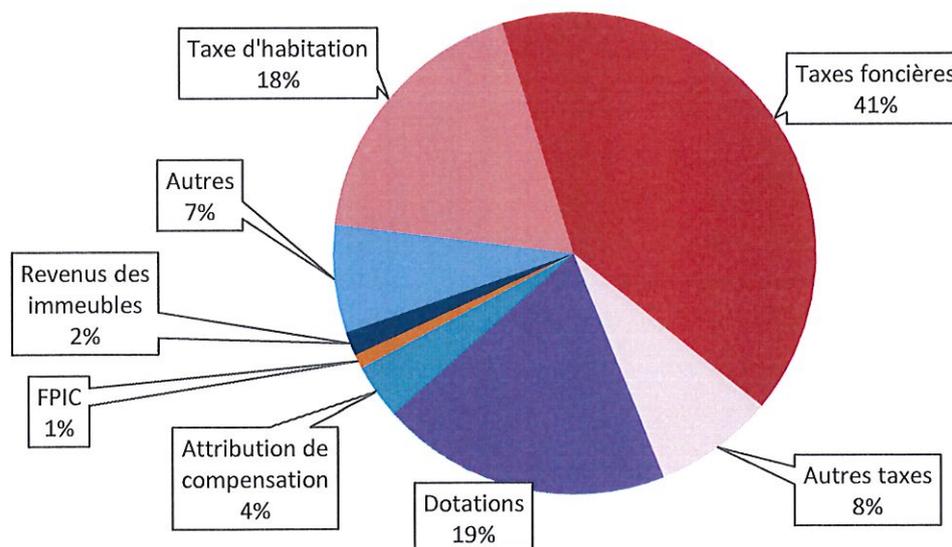
Le contexte national est quant à lui marqué par :

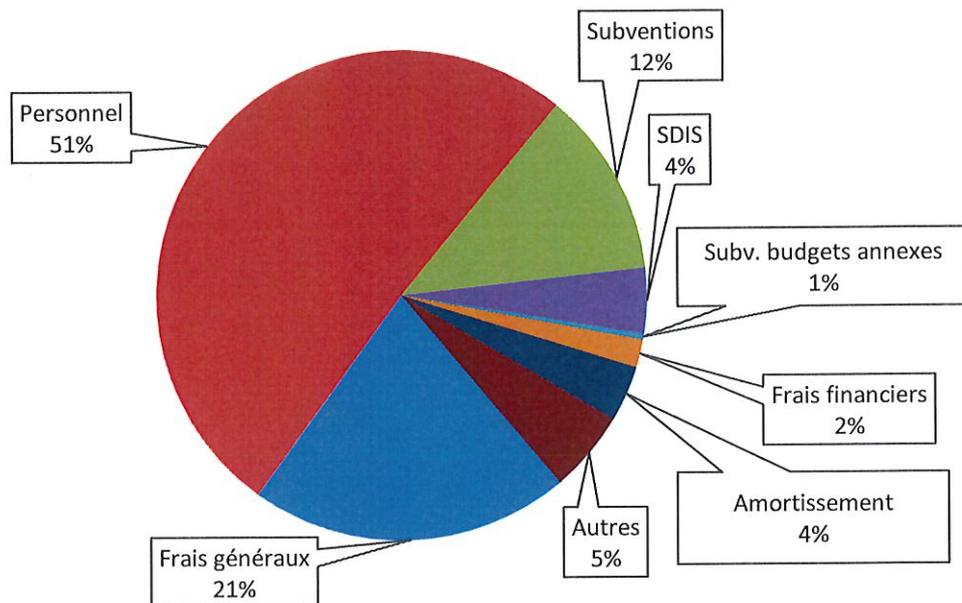
- un encadrement des finances des Collectivités locales par l'Etat et la mise en place d'un pacte de confiance, avec une nouvelle participation au redressement des comptes publics de 13 Mds d'€.
- une poursuite de la péréquation.
- une évolution nominale des bases fiscales de 1% et la poursuite progressive de l'exonération de la Taxe d'habitation pour 80% des ménages, compensée par l'Etat.
- Un endettement des Collectivités Territoriales qui repart à la hausse.

### 2. Ressources et charges des sections de fonctionnement du budget principal

La répartition des dépenses et des recettes réelles du compte administratif 2018 est présentée dans les graphiques ci-dessous :

**Structure des recettes totales de fonctionnement (CA 2018)**



**Structure des dépenses totales de fonctionnement (CA 2018)****3. Montant du budget consolidé**

Les cumuls de recettes et des dépenses du budget principal et des cinq budgets annexes sont les suivants :

DEPENSES/RECETTES	2018
Dépenses de fonctionnement	42 846 921
Recettes de fonctionnement	45 763 699
Dépenses d'investissement	21 249 383
Recettes d'investissement	19 891 446

**4. Crédits d'investissements pluriannuels**

Les montants consolidés des crédits de paiement (CP) figurent dans le tableau ci-dessous :

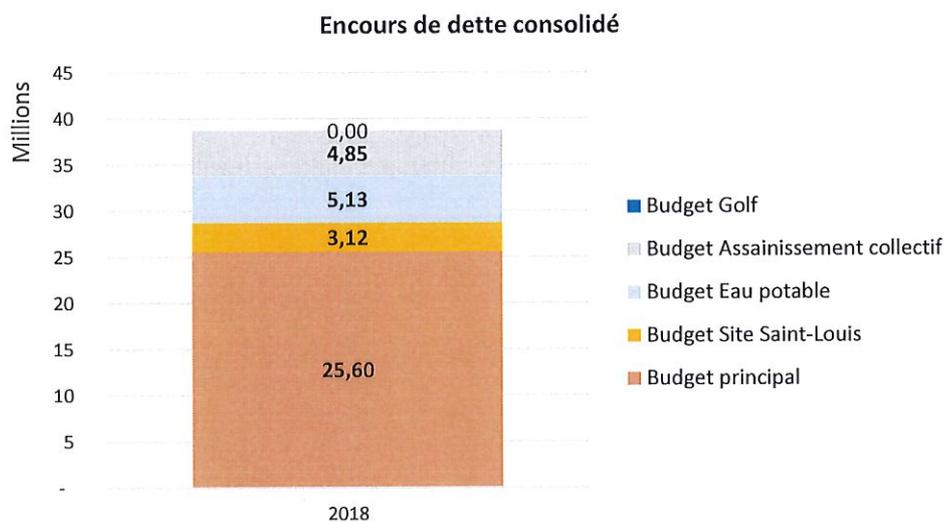
	CP antérieurs	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	Montant global de l'AP
PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE	19 913 906	45 922	14 103,45						19 973 931
VIDEO PROTECTION	57 429	78 165	49 992	-	20 000				205 587
VOIRIE		481 685	984 729	760 000	700 000	530 587			3 635 000
HABITAT			12 268	70 000	113 520	56 020	56 020	68 051	375 879
RESEAUX ASSAINISSEMENT COLLECTIF		204 153	53 604	1 339 000	510 000	440 343			2 547 100
POSTE RELEVEMENT GENERAL LORMONT			9 845	1 157 155					1 167 000
RENOUVELLEMENT MEMBRANES UF	1 030 818	209 775	4 058						1 244 651
RESEAUX EAU POTABLE		188 858	390 987	1 049 590	550 000	515 166			2 694 600
PROTECTION CAPTAGE LUCERAT			7 483	1 673 000	200 000	200 000	50 000	47 517	2 128 000
<b>TOTAL</b>	<b>19 676 033</b>	<b>1 208 558</b>	<b>3 036 300</b>	<b>3 870 089</b>	<b>2 310 000</b>	<b>2 132 815</b>	<b>50 000</b>		<b>33 795 511</b>

## 5. Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne nette

SOLDES ET RATIOS	CA 2018
Epargne brute consolidée	4 556 236
Remboursement de capital consolidé	4 704 977
Epargne nette consolidée	- 148 741

## 6. Niveau d'endettement de la collectivité

L'encours de dette cumulé au CA 2018 atteint 38,702 millions d'euros. Il se répartit sur 5 budgets de la façon suivante :



## 7. Capacité de désendettement

La capacité de désendettement consolidée atteint 8,5 ans.

SOLDES ET RATIOS	CA 2018
Epargne brute consolidée	4 556 236
Encours consolidé au 31/12/N	38 701 638
Capacité de désendettement	8,5

## 8. Niveau des taux d'imposition

Les taux des trois taxes locales directes, fixés par l'assemblée délibérante, sont les suivants :

Taxe d'habitation	16,08%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	36,78%
Taxe foncières sur les propriétés non bâties	47,69%

Ces niveaux des taux d'imposition sont inchangés par rapport à l'exercice 2017.

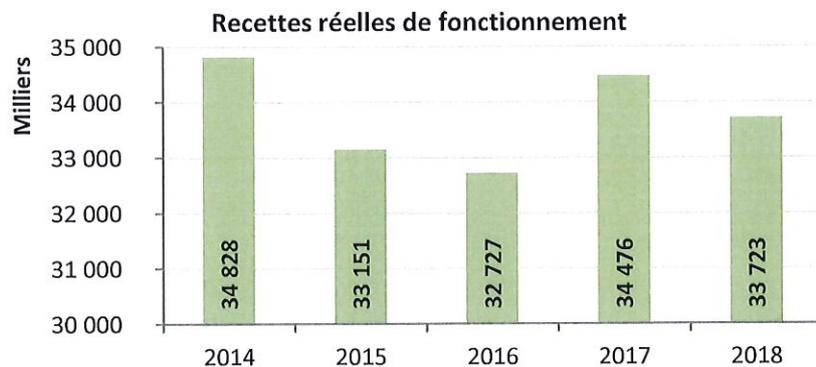
## COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET PRINCIPAL

### RAPPORT DE PRESENTATION

#### 1. Section de fonctionnement

##### 1.1. Recettes de fonctionnement

Pour couvrir l'ensemble des dépenses et avant reprise de l'excédent antérieur reporté, la Ville a perçu 33 723 K€ de recettes réelles de fonctionnement, soit une diminution de 2,18 % (soit -753 K€). Sur la période 2014 à 2018, c'est une baisse de 3,17% des recettes réelles de fonctionnement qui est constatée.



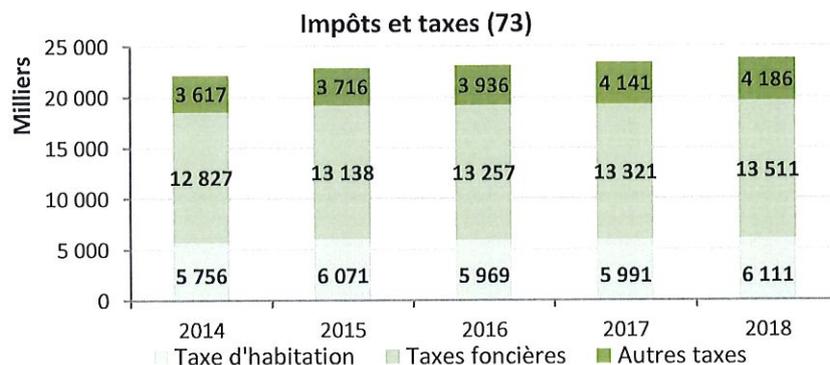
##### Explication 2018/2017 :

La diminution des recettes réelles de fonctionnement est essentiellement due à la baisse des produits de cessions immobilières.

Hors cessions immobilières, les recettes réelles de fonctionnement pour 2017 étaient de 32 264 K€ et pour 2018, elles sont de 32 638 K€, soit une hausse (hors éléments exceptionnels liés aux cessions) de 374 K€.

##### Les principales recettes sont les suivantes :

- **Les impôts et taxes** (chapitre 73) s'établissent à 23 808 K€ (soit +1,51% par rapport à 2017), avec un maintien des taux d'imposition par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse mécanique est liée à l'évolution des bases d'imposition.
- Les taux votés sont ainsi, pour :
  - La taxe d'habitation : 16,02%
  - La taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,78%



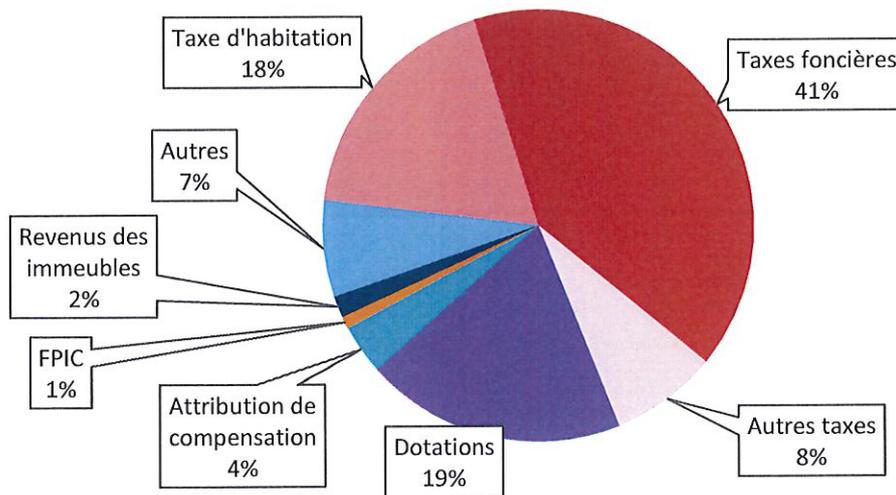
Les produits de taxe d'habitation sont en légère augmentation +2% par rapport à 2017. Après la légère hausse de 2016 (+3,37%), liée à la réintroduction, cette année-là, d'un dispositif complémentaire d'exonération des personnes aux revenus modestes (qui fut supprimé durant la seule année 2015), le produit est ainsi reparti à la hausse, notamment à la faveur de constructions et de remises de biens sur le marché.

Les taxes foncières ont rapporté +1,42% de plus qu'en 2017. Cette hausse mécanique est liée à l'évolution des bases d'imposition.

- **Les dotations et participations** (chapitre 74) s'élèvent à 6 448 K€, en hausse de 3% par rapport à 2017 :
  - dont, dotations et compensations de l'Etat pour 6 229 K€ (en hausse de 1% par rapport à l'année dernière).

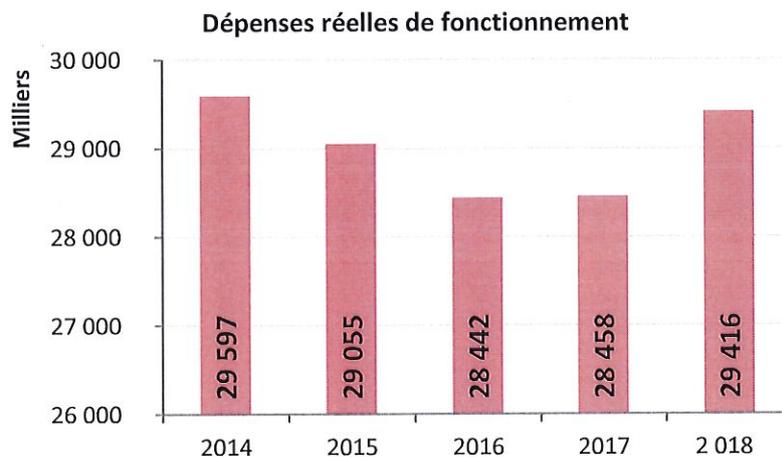
*Rappel de fait marquant antérieur : le prélèvement au titre de la contribution au redressement des finances publiques a pris fin en 2017. Toutefois, ce prélèvement cumulé depuis 2014 a pesé sur les comptes de la ville pour 1 785 K€.*
  - Ainsi, la compensation d'exonération de TH qui était minorée en raison de l'absence d'exonération des personnes aux revenus modestes en 2015, est répartie à la hausse en 2018 : elle s'élève à 870 K€ (+31,5 K€, soit +3,8% par rapport à 2017).
- **Les produits des services et du domaine** (chapitre 70) s'élèvent à 1 610 K€, en hausse de 3,1% par rapport à 2017 dont :
  - Redevances d'occupation du domaine public (compte 70323) pour 286 K€ (soit +1,8% par rapport à 2017) ;
  - Services culturels (compte 7062) pour 374 K€, soit une hausse de 8,1% par rapport à l'année dernière (représentant +27,5 K€) ;
  - Remboursement des frais de personnels mis à disposition des budgets annexes (compte 70841) qui s'élève à 539 K€, en baisse de -3% (soit -17 K€).
- **Les atténuations de charges** (chapitre 013) s'élèvent à 237 K€ (+9,2%). Elles comprennent :
  - Les variations de stocks : pour 169 K€, en hausse de 14 K€ (soit +8,7%),
  - Les remboursements sur rémunération du personnel (pour maladie, congés paternité, etc.) : pour 46 K€ (+19%, soit +7 K€)
  - Les remboursements sur charges de sécurité sociales et de prévoyance : pour 21 K€ (-6%, soit -1 337 €).
- **Les revenus des immeubles** (compte 752) sont de 529 K€, en baisse de 12,6% (-76 K€).
- **Les produits exceptionnels** (chapitre 77) diminuent de -1 284 K€ (soit -54%), ce qui est dû à la diminution des cessions immobilières (qui passent de 2 211 K€ en 2017 à 937 K€ en 2018).

### Recettes réelles de fonctionnement (CA 2018)



### 1.2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement de 2018 s'élève à 29 415 k €, en hausse de 3,4% par rapport à 2017. La tendance demeure néanmoins à la baisse depuis 2014 de -0,61% (soit -181 968 € en cumulé).



Les principales dépenses de cette section sont les suivantes :

- **Les charges à caractère général** (chapitre 011) se montent à 6 716 k€ (+9,10% par rapport à l'exercice 2017 et représentent 22,83% des dépenses réelles de fonctionnement. Nous constatons une augmentation de +9,92% (soit +605 966 €) entre 2014 et 2018.

La hausse des charges à caractère général provient, principalement :

- Des contrats de prestations de service, en augmentation 46 K€ (soit +13%), se montent à 401 K€ ;
- Des frais d'énergie et de carburants, qui représentent 23,4% des charges à caractère général (1 572 K€), en augmentation de 77 K€ (notamment à la suite de l'augmentation des prix des consommations) ;

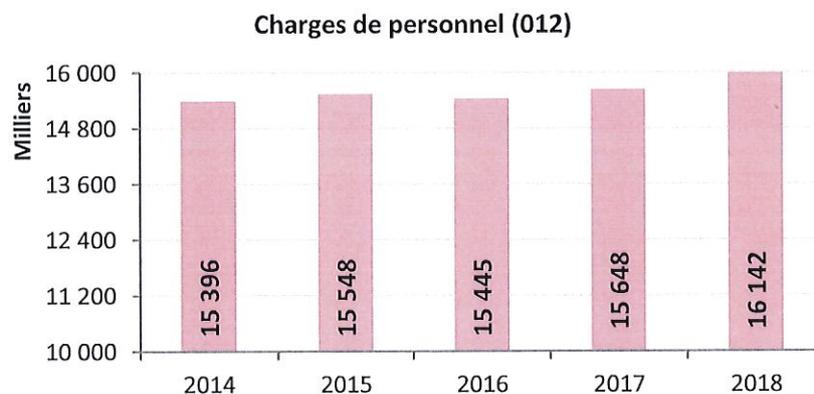
DEPENSES			2017	2018	Évolution
011	60221	Combustibles et carburants	168 377	187 609	+19 231
011	60611	Eau et assainissement	152 772	152 831	+60
011	60612	Energie - Electricité	849 226	789 011	-60 215
011	606121	Gaz	288 128	407 635	119 507
011	60613	Chauffage urbain	33 144	31 184	-1 960
011	60622	Carburants	3 630	3 398	-231

- Des fêtes et cérémonies en hausse de : +610 K€ (passant à 1 085 K€) ;
- Autres fournitures non stockées pour : +25 K€ ;
- Pour les annonces et insertions : +30 K€ ;
- Sur les rémunérations d'intermédiaires et honoraires – divers : +35 K€ ;
- Pour les fournitures de petit équipement : +22 K€.

Pour autant, des baisses sont également enregistrées :

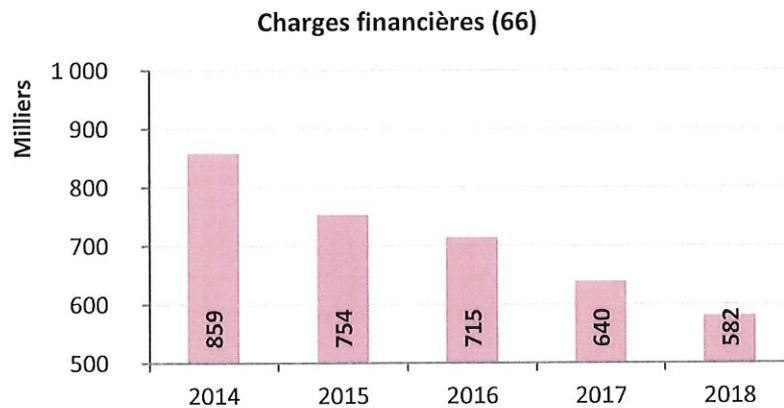
- De l'entretien des terrains pour : -13 K€ ;
- De l'entretien des bâtiments pour -72 K€ ;
- De l'entretien et réparation du matériel roulant pour : -15 K€ ;
- Interventions voies et réseaux : -79 K€ ;
- Sur les études et recherches : -17 K€ ;
- Sur les transports collectifs : -21 K€
- Sur la Taxe Foncière payée par la Ville : -66 K€.

- **Les charges de personnel** (chapitre 012) sont de 16 142 K€. Elles représentent 55% des dépenses réelles de fonctionnement et sont en hausse de 3,2% (soit +494 K€) par rapport à l'année précédente. Sur les 5 années présentées, entre 2014 et 2018, l'augmentation ne représente que 4,85%, soit une augmentation très modérée de 0,97% par an en moyenne sur la période.



- **Les autres charges courantes (chapitre 65)** s'élèvent à 5 647 K€, et sont en augmentation par rapport à 2017 (+0.2%, soit +12 K€). Nous y retrouvons :
  - **Les subventions aux associations** (compte 6574) qui se montent à 2 312 K€, en recul de 0,86% (soit -20 K€) par rapport à 2017. La relative diminution des crédits alloués aux associations est principalement liée aux manques de pièces justificatives fournies afin de pouvoir étudier les demandes de manière correcte.
  - La subvention au **Centre Communal d'Action Sociale** (compte 657362) demeure identique à celle de 2017, et s'établit ainsi à 1 610 K€ pour 2018.
  - La contribution au **Service Départemental d'Incendie et de Secours** (compte 6553) est en légère hausse (+0,95%), à 1 376 K€.

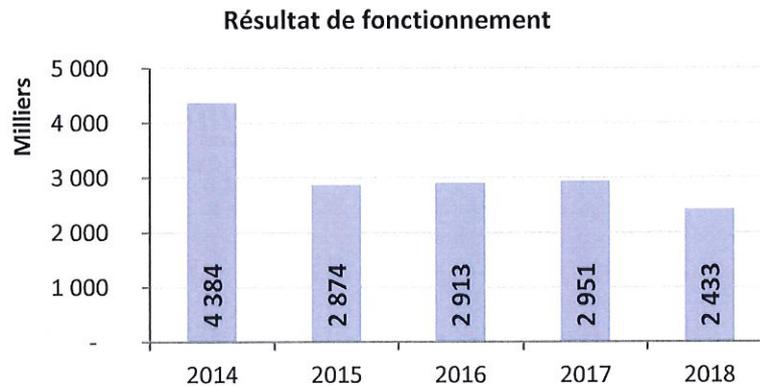
- **Les frais financiers** (chapitre 66), pour 582 K€, sont en baisse de 9,1% (-58 K€), par rapport à 2017, à la faveur de la baisse des taux variables, à l'extinction naturelle de certains emprunts, et à la nouvelle baisse de l'endettement en 2018.



- **Les charges exceptionnelles** (chapitre 67) pour 307 K€ diminuent de 44 K€ par rapport à 2017. Les principales charges exceptionnelles de l'année sont :
  - La subvention, de 130 K€, allouée aux budgets annexes diminue de -49 K€ par rapport à 2017, en raison de la prise en compte de l'ensemble des coûts à rembourser au budget principal. Celle du « Golf » diminuant de -25 K€.
  - Le paiement de la compensation prévue dans la DSP « stationnement », contractualisée avec Q-Park, est stable à hauteur de 120 K€ cette année encore.

### 1.3. Résultat de fonctionnement

Le résultat de l'exercice 2018 fait apparaître, au niveau de la section de fonctionnement, un excédent annuel de 2 433 K€ qui est en baisse de 18%.



L'évolution se présente ainsi :

Année	2017	2018	Différence (2018-2017)
<i>Recettes réelles</i>	34 476	33 723	-753
<i>Recettes d'ordre</i>	1 221	465	-756
<b>TOTAL des Recettes</b>	<b>35 697</b>	<b>34 188</b>	<b>-1 509</b>
<i>Dépenses réelles</i>	28 458	29 416	958
<i>Dépenses d'ordre</i>	4 287	2 339	-1 948
<b>TOTAL des Dépenses</b>	<b>32 745</b>	<b>31 755</b>	<b>-990</b>
<b>Résultat de Fonctionnement</b>	<b>2 951</b>	<b>2 433</b>	<b>-518</b>

*Résultat de Fonctionnement = Total des Recettes – Total des Dépenses*

#### Définitions

Lors de l'exécution budgétaire, la collectivité effectue des opérations dites réelles et d'autres opérations qualifiées d'ordre :

- Les opérations réelles ont un impact direct sur la trésorerie : il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.
- Les opérations d'ordre permettent notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la ville sans avoir de conséquences sur la trésorerie. Elles ne représentent que des jeux d'écriture, qui :
  - ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement,
  - sont retracées en dépenses et en recettes,
  - et qui sont équilibrées.

Exemple : lorsque, lors de la cession d'un bien, une moins-value est constatée, la dégradation du patrimoine de la ville doit être retracée par une opération d'ordre, tandis qu'en trésorerie, seule une recette est enregistrée.

## 2. Section d'investissement

### 2.1. Recettes d'investissement

#### 2.2.1. Les recettes réelles

Elles sont de 7 096 K€ pour 2018 (hors opérations liées contrat long terme renouvelable), en hausse de 43% (soit +2 128 K€).

Les principales recettes réelles d'investissement se décomposent de la manière suivante :

- Excédents de fonctionnement capitalisé pour 3 187 K€ (+46,8%) ;
- Subventions d'investissement perçues de 380 K€ (-44%, soit -299 K€) ;
- Taxe d'aménagement pour 438 K€, soit une augmentation de +45% par rapport à 2017 (pour +135 K€), ce qui montre un certain dynamisme dans les constructions nouvelles sur la Ville ;
- Emprunts pour 2 149 K€ (+30%, soit +500 K€) (hors opérations CLTR).

### 2.2.2. Les recettes d'ordre

Elles représentent 3 658 K€ (-19%, soit -856 K€), dont 1 175 K€ au titre des amortissements, et 1 164 K€ au titre des cessions (dont bâtiments rue Charles Dangibaud, locaux des avenues de Bellevue et de l'Europe, parcelles de la Boisnarderie).

## 2.2. Dépenses d'investissement

### 2.1.1. Les dépenses réelles

Le total des dépenses réelles faites au titre de cette section s'élève à 10 030 K€ (+14%, soit +1 226 K€) dont :

- Le remboursement d'emprunt représente 2 775 K€ (-3,35%, soit -96 K€), après déduction des écritures liées au crédit long terme renouvelable (CLTR-2).
- Le financement des investissements du Site Saint-Louis, en direction du Budget Annexe concerné, se monte à 1 120 K€.
- Les dépenses d'équipement qui s'élèvent à 5 980 K€, en hausse de 60% (en 2017, elles étaient de 3 730 K€), répartis comme suit :

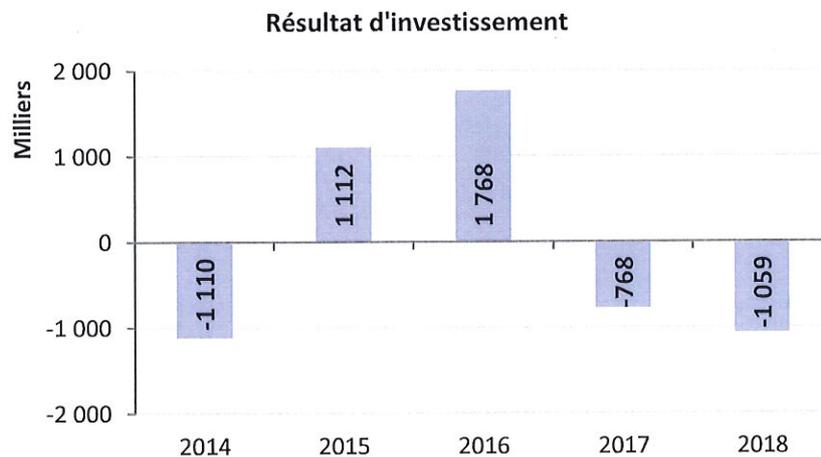
LIBELLE OPERATION	Montant
ESPACE PUBLIC	1 953 825
TRAVAUX BATIMENTS	1 230 771
AMENAGEMENT DE LA VOIRIE	984 729
ACCESSIBILITE	154 369
INFORMATIQUE	245 008
EDIFICES PROTEGES	98 374
VOIRIE COMMUNALE	30 000
AFFAIRES FONCIERES	20 414
VEHICULES	364 917
MATERIEL ET MOBILIER	577 151
Sans opération	147 625
PRU BOIFFIERS BELLEVUE	738
VIDEO PROTECTION	49 992
OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	57 640
OUVRAGES D'ART	0,00
ETUDES URBAINES	9 955
PRU COMMUNICATION	603
PRU FONCIER	12 762
RISQUES NATURELS	29 462
HABITAT	12 268
	<b>5 980 603</b>

### 2.1.2. Les dépenses d'ordre

Elles représentent 1 784 K€ (+23,5%, soit +336 K€), dont :

- Un montant de 465 K€ (en baisse de -62%, soit -756 K€) au titre des transferts entre sections,

- Et 1 320 K€ (+481,5%, soit 1 093 K€) pour des opérations patrimoniales (Ceci est dû à des créances envers le SDEER datant de 1999 et 2006, qui ont été inscrites au compte 276351 et intégrées au compte 21534 dans l'optique de fiabilisation du bilan pour un montant de 1 120 K€. La même somme se retrouve en recettes d'ordre pour équilibrer l'opération). Ainsi, qu'une augmentation du plafond de l'emprunt CLTR 2 –crédit long terme renouvelable- pour 112 K€, soit +9 155 K€ par rapport à 2017).



### 3. Le résultat de clôture

Le résultat de clôture s'élabore de la manière suivante :

- *Résultat de fonctionnement cumulé + Solde*
- *d'investissement cumulé = Fonds de Roulement (FDR)*

Puis :

- *FDR + les Restes à réaliser de l'année = Résultat de clôture de l'année.*

Ainsi, pour 2018, le résultat de clôture s'établit comme suit :

- **HORS reprise résultat clôture du Budget Annexe « Organisation de Salons » :**

A périmètre constant, en tenant compte des résultats antérieurs reportés, le bilan de l'exercice 2018 sur le seul Budget Principal est le suivant :

- Excédent de la section de fonctionnement de 4 825 K€ ;
- Déficit de la section d'investissement de -2 403 K€.

Soit un fond de roulement<sup>1</sup> de 2 422 K€ (contre 4 236 K€ en 2017), tout en ayant aussi contribué à désendetter la ville.

Après déduction du solde des restes à réaliser d'investissement, pour 2 932 K€, **le résultat de clôture, dans ce cadre**, est de -510 K€. Il aurait été contreproductif d'emprunter davantage, la Ville ayant la trésorerie nécessaire pour faire face à ses obligations.

<sup>1</sup> Le fonds de roulement (FDR) correspond à la somme des excédents définitifs dégagés au cours du temps. Il permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses. Le FDR n'est pas un indicateur de risque. Il peut tout au plus constituer une marge de manœuvre financière si son niveau est important.

- **AVEC reprise résultat clôture du Budget Annexe « Organisation de Salons » :**

Toutefois, le Compte Administratif 2018 du Budget Principal doit, cette année reprendre les résultats de clôture du Budget Annexe « Organisation de Salons » qui a été dissous au 31 décembre 2018 :

- Excédent de la section de fonctionnement de 4 847 K€ ;
- Déficit de la section d'investissement de -2 368 K€.

De fait, le fond de roulement du Budget Principal 2018 s'établit, à 2 479 K.

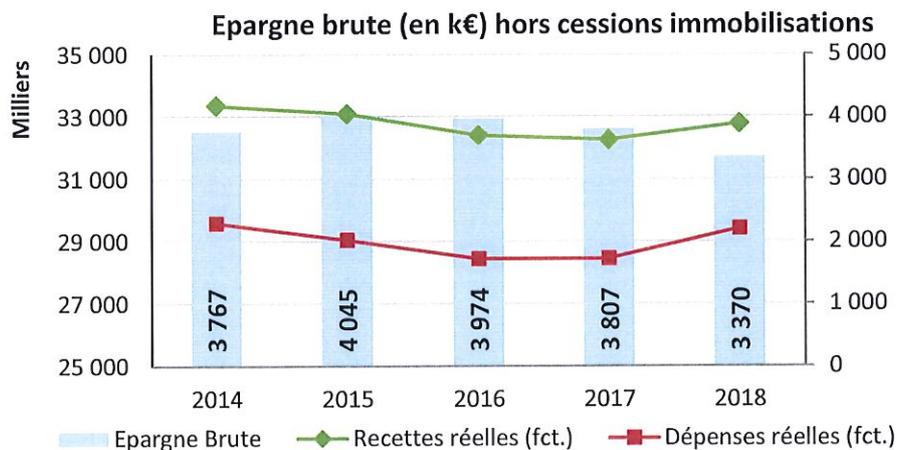
Après déduction du solde des restes à réaliser d'investissement, pour 2 932 K€, **le résultat de clôture, dans ce cadre**, est de -453 K€.

Ce résultat s'explique par le choix de mobiliser ses réserves antérieures de 4 236 K€ pour contribuer au financement de ses investissements, sans pour autant faire appel à l'emprunt de manière importante sur le budget 2018, notamment pour financer les restes à réaliser reportés sur 2019 (qui seront financés par emprunt sur 2019).

C'est ce différentiel technique qui est aujourd'hui constaté dans ce résultat, et qu'il est bien évidemment prévu de réguler avec le budget 2019 aux vus des investissements programmés.

#### 4. Situation financière au 31 décembre 2018

L'épargne brute, la dette et la capacité de désendettement sont explicitées dans les graphiques suivants.



$$\text{Épargne brute} = \text{Recettes réelles (fct) hors cessions} - \text{Dépenses réelles (fct)}$$

*Notes informatives :*

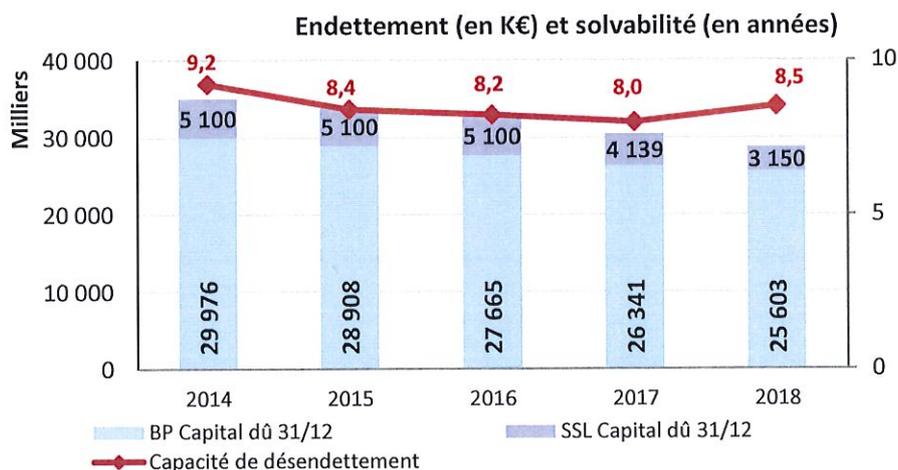
- En 2014, ces indicateurs sont retraités de la recette exceptionnelle suite à la clôture des budgets annexes eau et assainissement.
- L'Épargne Brute présentée ici a fait l'objet d'un retraitement, sur toute la période, des données des travaux en régie qui avaient, auparavant, été intégrés à ce calcul dans une lecture plus patrimoniale de ce solde intermédiaire de gestion (ce qui ne résulte pas de sa définition initiale).

L'Épargne Brute marque le pas cette année. Sa diminution de -437 K€ s'explique par une hausse des dépenses réelles de fonctionnement plus importante que la hausse des recettes réelles de fonctionnement, tel que cela a été développé précédemment, et par le fait que les cessions d'immobilisations (pour 937 K€ en 2018) ne sont pas intégrées dans son calcul.

Elle permet toutefois de couvrir le remboursement en capital des emprunts de l'année.

DEPENSES	2014	2015	2016	2017	2018
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 109 909	6 108 849	5 809 073	6 155 809	6 715 875
012 CHARGES DE PERSONNEL	15 395 688	15 547 847	15 445 245	15 648 295	16 142 472
014 ATTENUATION DE PRODUITS	28 927	27 058	23 901	28 110	21 457
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 633 106	6 134 402	5 876 137	5 635 305	5 647 357
022 DEPENSES IMPREVUES	-	-	-	-	-
DEPENSES DE GESTION	28 167 630	27 818 156	27 154 355	27 467 519	28 527 161
66 CHARGES FINANCIERES	858 786	753 641	714 850	639 650	581 507
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	571 070	483 651	572 411	350 693	306 849
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	-	-	-	-
TOTAL DEPENSES REELLES	29 597 486	29 055 447	28 441 616	28 457 862	29 415 518

RECETTES	2014	2015	2016	2017	2018
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	889 985	258 686	340 793	216 916	236 537
70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	2 320 195	1 418 169	1 663 278	1 561 410	1 610 283
73 IMPOTS ET TAXES	22 230 135	23 007 928	23 161 968	23 453 269	23 807 711
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	8 013 932	7 405 415	6 545 545	6 262 324	6 447 597
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	627 485	647 182	625 648	617 618	540 383
RECETTES DE GESTION	34 081 731	32 737 380	32 337 231	32 111 537	32 642 510
76 PRODUITS FINANCIERS	50	903	846	756	711
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS (dont Produits des cessions)	529 526 (dont 255 030)	404 032 (dont 50 250)	388 744 (dont 311 548)	2 363 216 (dont 2 211 077)	1 079 293 (dont 937 180)
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	216 673	8 500	-	-	-
TOTAL RECETTES REELLES (intégrant le produit des cessions)	34 827 980	33 150 815	32 726 821	34 475 509	33 722 514



$$\text{Capacité de désendettement (en années)} = \text{Encours de dette} / \text{Épargne brute}$$

Le maintien de la Capacité De Désendettement de la Ville s'explique par la diminution progressive de l'encours de la dette qui permet d'accompagner la diminution de l'Épargne Brute.

A partir de ces données retraitées, on peut identifier que l'épargne et la solvabilité de la Ville ont été préservées malgré la baisse des dotations de l'Etat depuis 2014.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DES BUDGETS ANNEXES

### RAPPORT DE PRESENTATION

#### 1.1. Budget annexe « assainissement collectif »

Ce budget retrace les dépenses et recettes relatives au service public d'assainissement, géré dans le cadre d'un contrat de régie intéressée depuis le 1er janvier 2014. Doté de l'autonomie financière, ce budget a recours à l'emprunt.

A noter que le lien entre le budget annexe assainissement et le budget principal (partie « gestion du service d'eau pluviale ») est fort. En effet, les études et travaux sont conjoints et contribuent à « l'assainissement » en général, d'autant que les eaux pluviales transitent en partie par des ouvrages communs (canalisation, station d'épuration...).

##### 1.1.1. Fonctionnement

###### 1.1.1.1. Les dépenses

Les dépenses totales s'élèvent à 1 732 K€ (-5,4%) et se répartissent en dépenses réelles pour 1 311 K€ (-8,1%), et en dépenses d'ordre pour 421 K€ (+4,5%).

Les dépenses réelles de fonctionnement, quasi stables se ventilent ainsi :

- Charges à caractère général : 1 054 K€ ;
- Charges de personnels : 100 K€ ;
- Charges financières : 151 K€ ;
- Charges exceptionnelles : 6 K€ .

Les dépenses d'ordre concernent les dotations aux amortissements.

###### 1.1.1.2. Les recettes

Les recettes totales sont de 2 221 K€ (+5%), avec des recettes réelles de 2 135 K€ (+5,3%), et des recettes d'ordre, stables, pour 86 K€.

Les recettes réelles de fonctionnement se répartissent comme suit :

- Ventes de produits : 2 129 K€ ;
- Subvention d'exploitation : 0,00 € ;
- Produits exceptionnels : 6 K€.

Les recettes d'ordre concernent la quote part des subventions d'investissement qui est virée au résultat de l'exercice.

###### 1.1.1.3. Le résultat de fonctionnement

Le résultat de l'année s'élève ainsi à 489 K€, soit +250 K€ de par rapport à 2017 (+105%).

## 1.1.2. Investissement

### 1.1.2.1. Les dépenses

Elles sont de 627 K€ (-47,7%), et se répartissent en dépenses réelles pour 542 K€ (-51%) et des dépenses d'ordre de 86 K€ (stables).

Les dépenses réelles sont les suivantes :

- Emprunts et dettes : 478 K€ (+8%) ;
- Les frais d'études : 17 K€ ;
- Les travaux d'extension et de réhabilitation de réseau : 47 K€ (-93,9%), soit une baisse de 648 K€, car les travaux de l'avenue Kennedy, à hauteur de 480 K€, ont débuté en février 2019, et donc, pas de comptabilisation pour le budget 2018, mais pour celui de 2019. Il s'agit de travaux de la mise en séparatif du réseau unitaire en un réseau pluvial et d'un réseau d'eaux usées avec protection de la ressource d'eau de Lucérat.

Les dépenses d'ordre concernent la part des subventions d'investissement transférées.

### 1.1.2.2. Les recettes

Elles sont de 623 K€ (-34,6%), et se répartissent en recettes réelles pour 201 K€ (-63,6%) et des recettes d'ordre de 421 K€ (+4,5%).

Les recettes réelles sont :

- Les réserves : 176 K€ (-29,6%) ;
- Les emprunts : 0,00 €.

Les recettes d'ordre correspondent aux amortissements des immobilisations pour :

- Les frais d'études : 1 K€ ;
- Les bâtiments : 62,5 K€ ;
- Les réseaux d'assainissement 354 K€ ;
- L'outillage industriel : 1,9 K€ ;
- Le matériel spécifique d'exploitation : 2,1 K€.

### 1.1.2.3. Le résultat d'investissement

Le résultat d'investissement est de -4 K€.

## 1.2. Budget annexe « eau potable »

Ce budget retrace les dépenses et recettes relatives au service public d'adduction d'eau potable, géré dans le cadre d'un contrat de régie intéressée depuis le 1er janvier 2014. Ce budget est autonome financièrement, il a recours à l'emprunt.

### 1.2.1. Fonctionnement

#### 1.2.1.1. Les dépenses

Les dépenses totales s'élèvent à 2 765 K€ (+29,8%) et se répartissent en dépenses réelles pour 2 292 K€ (+43,3%), et en dépenses d'ordre pour 473 K€ (-10,9%).

Les dépenses réelles de fonctionnement se ventilent ainsi :

- Charges à caractère général : 1 856 K€ ;
- Charges de personnels : 128 K€ ;
- Charges financières : 167 K€ ;
- Charges exceptionnelles : 141 K€.

Les dépenses d'ordre concernent les dotations aux amortissements.

#### 1.2.1.2. Les recettes

Les recettes totales sont de 2 762 K€ (-8,9%), avec des recettes réelles de 2 608 K€ (-9,6%), et des recettes d'ordre, pour 154 K€.

Les recettes réelles de fonctionnement se ventilent ainsi :

- Ventes de produits : 2 579 K€ ;
- Subventions, participations de collectivités locales : 4,5 K€ ;
- Produits exceptionnels : 24,6 K€.

Les recettes d'ordre concernent la quote part des subventions d'investissement qui est virée au résultat de l'exercice.

#### 1.2.1.3. Le résultat de fonctionnement

Le résultat de l'année s'élève ainsi à -3 K€ (-100,3%).

## 1.2.2. Investissement

### 1.2.2.1. Les dépenses

Elles sont de 1 652 K€ (+54%), et se répartissent en dépenses réelles pour 1 432 K€ (+55%) et des dépenses d'ordre de 220 K€ (+48,6%).

Les dépenses réelles sont les suivantes :

- Emprunts et dettes : 432 K€ (+6,1%) ;
- Les frais d'études : 118 K€ (+211%). Cette forte augmentation est due à l'étude patrimoniale du schéma directeur d'adduction en eau potable, ainsi qu'aux études de la protection en eau de Lucérat et du Site du Fond Barbeau ;
- Les acquisitions : 480 K€ pour acquisition de parcelles de terrains, rue de Chermignac – Sur Moreau, pour la protection de source de captage de Lucérat.
- Les travaux de constructions : 22 K€ l'installation d'un analyseur d'UV (-186 K€ par rapport à 2017, qui s'établissaient à 208 K€, car cette année-là, l'usine de Diconche a subi des travaux de renouvellement des équipements d'ultrafiltration) ;
- Les travaux d'extension et de réhabilitation de réseau : 367 K€ (+35%), correspondant aux travaux sur le réseau eau potable suite à la rehausse du pont de Saintonge, mais aussi, de la réfection d'eau potable rue du Souvenir, rue Delessert et rue du Bois des Mouniers.

Les dépenses d'ordre concernent les subventions d'équipement transférées.

### 1.2.2.2. Les recettes

Elles sont de 1 388 K€ (-5,8%), et se répartissent en recettes réelles pour 849 K€ (-10%) et des recettes d'ordre de 539 K€ (+1,5%).

Les recettes réelles sont :

- Les réserves : 521 K€ (+16,6%) ;
- Les subventions d'investissement : 78 K€ (-18,8%) ;
- Les emprunts : 250 K€ (-37,5%).

Les recettes d'ordre correspondent aux amortissements des immobilisations pour :

- Les frais d'études : 18 K€ ;
- Les bâtiments d'exploitation : 243 K€ ;
- Les réseaux d'assainissement : 209 K€ ;
- Le service de distribution de l'eau : 1,2 K€.

Ainsi, qu'à l'intégration dans les opérations patrimoniales, pour 65,5 K€, d'études d'années antérieures (de 2015 à 2017) qui avaient été suivies de travaux.

### 1.2.2.3. Le résultat d'investissement

Le résultat d'investissement est de -264 K€.

### **1.3. Budget annexe « organisation de salons »**

On retrouve dans ce budget les dépenses et recettes relatives à l'organisation du salon annuel de l'habitat et éventuellement d'autres manifestations à vocation commerciale.

Ce compte administratif sera le dernier de ce Budget Annexe, qui a été dissous au 31 décembre 2018, par délibération du Conseil Municipal n°2018-176 du 11/12/2018.

#### **1.3.1. Fonctionnement**

##### **1.3.1.1. Les dépenses**

Les dépenses totales s'élèvent à 6,6 K€ (-71,9%) et se répartissent en dépenses réelles pour 3,6 K€ (-78,8%), et en dépenses d'ordre pour 3 K€ (-57%).

Les dépenses réelles de fonctionnement concernent quasi intégralement des charges à caractère général et se ventilent ainsi :

- Honoraires (du comptable) : 1,3 K€ ;
- Impôts : 2,3 K€.

Les dépenses d'ordre concernent les dotations aux amortissements.

##### **1.3.1.2. Les recettes**

Les recettes totales, de 9,6 K€ (-61,6%), sont totalement dues aux produits exceptionnels pour un dégrèvement d'impôts sur les sociétés relatifs aux années 2016 et 2017.

##### **1.3.1.3. Le résultat de fonctionnement**

Le résultat de l'année s'élève ainsi à 3 K€ (+76%).

#### **1.3.2. Investissement**

##### **1.3.2.1. Les dépenses**

En 2018, il n'y a pas eu de dépenses d'investissement sur ce budget.

##### **1.3.2.2. Les recettes**

Elles sont de 3 K€ (-57%), et sont constituées de recettes d'ordre, en l'occurrence les amortissements des immobilisations.

##### **1.3.2.3. Le résultat d'investissement**

Le résultat d'investissement est de 3 K€ (-57%).

## 1.4. Budget annexe « golf »

Dans ce budget, sont retracées les dépenses et recettes du Golf Louis Rouyet-Guillet.

Les charges portées par le budget principal sont à présent intégralement remboursées par ce budget annexe (interventions des services techniques et frais de personnel).

L'objectif du Golf est de permettre l'accès au plus grand nombre de participants et de développer l'attractivité touristique. Le développement du Golf passera également par une communication plus importante, à l'occasion des grands événements ((Championnats de France Dame 3ème division, opération « Elles Swinguent »,...)) et le renforcement de la coopération avec l'association des golfeurs, le restaurant et les professeurs.

Ainsi, la politique tarifaire, ajustée chaque année, vise à couvrir les dépenses tout en se rapprochant des tarifs pratiqués sur d'autres sites. En 2017, il a été prévu une augmentation du prix des abonnements semainiers et des couples, du green fee 9 trous et du pitch and putt 18 trous, des locations d'emplacement voiturette.

### 1.4.1. Fonctionnement

#### 1.4.1.1. Les dépenses

Les dépenses totales s'élèvent à 523 K€ (+9,4%) et répartissent en dépenses réelles pour 492 K€ (+7,4%), et en dépenses d'ordre pour 31 K€ (+55%).

Les dépenses réelles de fonctionnement se ventilent ainsi :

- Charges à caractère général : 180 K€ (en hausse de +19,5 K€, soit +12%, liés à l'évolution de l'énergie et à l'achat de fournitures, dont une partie concerne le « proshop ») ;
- Charges de personnels : 311 K€ ;
- Charges financières : 0,6 K€.

Les dépenses d'ordre concernent les dotations aux amortissements.

#### 1.4.1.2. Les recettes

Les recettes totales, de 518 K€ (+1,4%), sont totalement dues aux recettes réelles qui se répartissent comme suit :

- Vente de produits : 370 K€ (en hausse de 34 K€, soit 10%), dont :
  - Prestations de services (abonnements...) : + 16,6 K€ (soit +5,9%) ;
  - Autres produits : +16 K€ (en hausse de +30%), dont vente « proshop » ;
- Les produits exceptionnels : 139 K€ (dont 130 K€ de subventions exceptionnelles) ;
- Les revenus de immeubles : 9 K€.

#### 1.4.1.3. Le résultat de fonctionnement

Le résultat de l'année s'élève ainsi à -5 K€ (-116%).

### 1.4.2. Investissement

#### 1.4.2.1. Les dépenses

Elles sont de 100 K€, et se répartissent en dépenses réelles pour 99 K€ et des dépenses d'ordre de 1 K€.

Les dépenses réelles sont les suivantes :

- Installations générales, agencements, aménagements des constructions : 6 K€ ;
- Outillage industriel : 4 K€ ;
- Autres : 23 K€ ;
- Installations, matériel et outillage techniques : 66 K€.

#### 1.4.2.2. Les recettes

Elles sont de 65 K€ (+85,7%), et sont constituées de recettes réelles pour 33 K€ (excédent de fonctionnement capitalisé), et des amortissements d'investissement pour 32 K€.

#### 1.4.2.3. Le résultat d'investissement

Le résultat d'investissement est de -35 K€ (-209%).

## 1.5. Budget annexe « site Saint-Louis »

Ce budget porte les investissements réalisés depuis l'acquisition, en 2008, du site Saint-Louis (ancien hôpital).

Le prêt in fine de 5,1 millions d'euros, dont le remboursement intégral est effectif, a fait l'objet d'un réaménagement. Il est désormais étalé sur 5 années à compter de janvier 2017. Les annuités sont d'environ 1 millions d'euros.

Pour mémoire, le nouveau projet d'aménagement est en cours de définition, les aménagements envisagés sont les suivants :

- Création d'un grand hôtel avec centre de séminaire ;
- Des logements dont une offre de typologie variées : en accession de bon standing, locatif et locatif conventionnés ;
- Un pôle de services à la personne dont résidence sénior ;
- Des commerces : cafés, restaurants, boutiques dédiées au tourisme ;
- Des locaux destinés à l'artisanat d'art ;
- Un site touristique et archéologique avec le Belvédère sur la ville et la vallée de la Charente ;
- Réaménagement de la place du 11 Novembre ;
- La requalification du cours Reversaux entre la rue Saint-Eutrope et le Cours National, et l'aménagement de la liaison avec le vallon des Arènes ;
- Des aménagements de quartier.

En 2017, ce budget a été transformé en budget d'aménagement de zone pour permettre la tenue d'une comptabilité de stocks. Ce suivi permet de retracer les opérations relatives aux biens destinés à être revendus. De fait, dans un premier temps le budget annexe supporte un déficit, et dans un second temps, un excédent pour parvenir à l'équilibre final de l'opération.

Cette modification, intervenue en cours du projet, fait que les comparaisons avec les exercices antérieurs ne sont adaptées en l'état.

### 1.5.1. Fonctionnement

#### 1.5.1.1. Les dépenses

Les dépenses totales s'élèvent à 6 067 K€, et se répartissent en dépenses réelles pour 128 K€ (-56.8% par rapport à 2017)), qui correspondent aux charges à caractère général, et en dépenses d'ordre pour 5 939 K€.

Ainsi, les charges à caractère général concernent :

- Des achats d'études ou de prestations de services (pour des terrains à aménager) : 54 K€ ;
- Des achats de matériels, équipements et travaux : 2 K€ ;
- Des intérêts réglés à échéance : 56 K€ ;
- Des frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement : 16 K€.

Les dépenses d'ordre concernent les variations de stocks en cours.

#### 1.5.1.2. Les recettes

Les recettes totales sont de 6 067 K€, ce qui représentent la totalité des recettes d'ordre, à savoir la variation des encours de production de bien.

#### 1.5.1.3. Le résultat de fonctionnement

Le résultat de l'année s'élève ainsi à 0 K€.

## **1.5.2. Investissement**

### **1.5.2.1. Les dépenses**

Elles s'établissent à 7 056 K€, dont 989 K€ de dépenses réelles, et 6 067 K€ de recettes d'ordre.

### **1.5.2.2. Les recettes**

Elles sont de 7 059 K€ (-2.1%), et sont constituées de recettes réelles pour 1 120 K€ d'avance remboursable du Budget Principal, et des recettes d'ordre pour 5 939 K€, correspondants aux travaux en cours.

### **1.5.2.3. Le résultat d'investissement**

Le résultat d'investissement est de 3 K€.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET DE LA VILLE DE SAINTES SYNTHESE DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

### 1.1 Budget Principal

Fonctionnement	2018
Dépenses mandatées	31 754 183,39
Recettes réalisées (dont les cessions immo.)	34 187 106,28
<b>Résultat de fonctionnement N</b>	<b>2 432 922,89</b>
<i>Résultat N-1 (reporté)</i>	2 392 476,76
<b>Excédent de fonctionnement cumulé (A)</b>	<b>4 825 399,65</b>
<b>Excédent de fonctionnement cumulé du BA Organisation de Salons (A)</b>	<b>21 455,52</b>
<b>Excédent TOTAL de fonctionnement cumulé (A)</b>	<b>4 846 855,17</b>

Investissement	2018
Dépenses mandatées	11 813 935,04
Recettes réalisées	10 754 466,69
<b>Solde d'investissement N</b>	<b>-1 059 468,35</b>
<i>Solde d'investissement N-1 (reporté)</i>	-1 343 800,35
<b>Solde exécution investissement (B)</b>	<b>-2 403 268,70</b>
<b>Solde exécution investissement BA Organisation de Salons (B)</b>	<b>35 455,44</b>
<b>Solde TOTAL exécution investissement (B)</b>	<b>-2 367 813,26</b>

<b>Fond de roulement fin exercice = (A) + (B)</b>	<b>2 479 041,91</b>
---	---------------------

Restes à réaliser (investissement)	2018
Dépenses	2 931 849,29
Recettes	0,00
<b>Solde RAR (C)</b>	<b>-2 931 849,29</b>
<b>Solde net investissement (besoin de financement) (D)=(B)+(C)</b>	<b>-5 299 662,55</b>

### 1.2 Budget Annexe « Assainissement collectif »

Fonctionnement	2018
Dépenses mandatées	1 731 789,14
Recettes réalisées	2 220 688,11
<b>Résultat d'exploitation N</b>	<b>488 898,97</b>
<i>Résultat N-1 (reporté)</i>	415 684,48
<b>Résultat d'exploitation cumulé (A)</b>	<b>904 583,45</b>
Investissement	2018
Dépenses mandatées	627 346,10
Recettes réalisées	622 589,90
<b>Solde d'investissement N</b>	<b>-4 756,20</b>
<i>Solde d'investissement N-1 (reporté)</i>	-10 493,46
<b>Solde exécution investissement (B)</b>	<b>-15 249,66</b>
<b>Fond de roulement fin exercice</b>	<b>889 333,79</b>
Restes à réaliser (investissement)	2018
Dépenses	174 576,00
Recettes	0,00
<b>Solde RAR (C)</b>	<b>-174 576,00</b>
<b>Solde net investissement (besoin de financement) (D)=(B)+(C)</b>	<b>-189 825,66</b>

### 1.3 Budget Annexe « Eau Potable »

Fonctionnement	2018
Dépenses mandatées	2 765 034,14
Recettes réalisées	2 761 984,22
<b>Résultat d'exploitation N</b>	<b>-3 049,92</b>
<i>Résultat N-1 (reporté)</i>	1 074 943,96
<b>Résultat d'exploitation cumulé (A)</b>	<b>1 071 894,04</b>

Investissement	2018
Dépenses mandatées	1 652 010,21
Recettes réalisées	1 387 458,15
<b>Solde d'investissement N</b>	<b>-264 552,06</b>
<i>Solde d'investissement N-1 (reporté)</i>	92 479,73
<b>Solde exécution investissement (B)</b>	<b>-172 072,33</b>

<b>Fond de roulement fin exercice = (A) + (B)</b>	<b>899 821,71</b>
---	-------------------

Restes à réaliser (investissement)	2018
Dépenses	68 625,00
Recettes	0,00
<b>Solde RAR (C)</b>	<b>-68 625,00</b>
<b>Solde net investissement (besoin de financement) (D)=(B)+(C)</b>	<b>-240 697,33</b>

### 1.4 Budget Annexe « Organisation Salons »

BUDGET ANNEXE CLÔTURÉ AU 31/12/2018 (cf. délibération 2018-176 du 11/12/2018)

Fonctionnement	2018
Dépenses mandatées	6 606,78
Recettes réalisées	9 607,00
<b>Résultat de fonctionnement N</b>	<b>3 000,22</b>
<i>Résultat N-1 (reporté)</i>	18 455,30
<b>Excédent de fonctionnement cumulé (A)</b>	<b>21 455,52</b>

Investissement	2018
Dépenses mandatées	0,00
Recettes réalisées	3 022,78
<b>Solde d'investissement N</b>	<b>3 022,78</b>
<i>Solde d'investissement N-1 (reporté)</i>	32 432,66
<b>Solde exécution investissement (B)</b>	<b>35 455,44</b>

<b>Fond de roulement fin exercice</b>	<b>56 910,96</b>
---------------------------------------	------------------

Restes à réaliser (investissement)	2018
Dépenses	0,00
Recettes	0,00
<b>Solde RAR (C)</b>	<b>0,00</b>
<b>Solde net investissement (besoin de financement) (D)=(B)+(C)</b>	<b>35 455,44</b>

## 1.5 Budget Annexe « Golf »

Fonctionnement		2018
Dépenses mandatées		522 637,84
Recettes réalisées		517 643,26
<b>Résultat de fonctionnement N</b>		<b>-4 994,58</b>
<i>Résultat N-1 (reporté)</i>		0,00
<b>Excédent de fonctionnement cumulé (A)</b>		<b>-4 994,58</b>
Investissement		2018
Dépenses mandatées		99 995,35
Recettes réalisées		65 270,58
<b>Solde d'investissement N</b>		<b>-34 724,77</b>
<i>Solde d'investissement N-1 (reporté)</i>		16 492,84
<b>Solde exécution investissement (B)</b>		<b>-18 231,93</b>
<b>Fond de roulement fin exercice</b>		<b>-23 226,51</b>
Restes à réaliser (investissement)		2018
Dépenses		0,00
Recettes		0,00
<b>Solde RAR (C)</b>		0,00
<b>Solde net investissement (besoin de financement) (D)=(B)+(C)</b>		<b>-18 231,93</b>

## 1.6 Budget Annexe « Site Saint-Louis »

Fonctionnement		2018
Dépenses mandatées		6 066 669,84
Recettes réalisées		6 066 669,84
<b>Résultat de fonctionnement N</b>		<b>0,00</b>
<i>Résultat N-1 (reporté)</i>		607 197,19
<b>Excédent de fonctionnement cumulé (A)</b>		<b>607 197,19</b>
Investissement		2018
Dépenses mandatées		7 056 096,40
Recettes réalisées		7 058 637,71
<b>Solde d'investissement N</b>		<b>2 541,31</b>
<i>Solde d'investissement N-1 (reporté)</i>		<b>-230 246,02</b>
<b>Solde exécution investissement (B)</b>		<b>-227 704,71</b>
<b>Fond de roulement fin exercice</b>		<b>379 492,48</b>
Restes à réaliser (investissement)		2018
Dépenses		0,00
Recettes		0,00
<b>Solde RAR (C)</b>		0,00
<b>Solde net investissement (besoin de financement) (D)=(B)+(C)</b>		<b>-227 704,71</b>